

Nous signons cette charte, car nous nous engageons à entretenir l'espace de jardinage que nous demandons sur le domaine public, et à le faire en suivant ces principes :

Nous partageons et faisons découvrir le jardin

- En le cultivant collectivement sans le diviser en parcelles individuelles
- En ne destinant pas nos cultures à un but lucratif
- En accueillant dans notre groupe toute personne souhaitant jardiner avec nous
- En ne fermant pas le jardin à clef
- En transmettant nos savoirs et savoir-faire en jardinage aux autres jardiniers (notamment ceux acquis lors des formations organisées par la Ville) et aux passants qui le demandent
- En nous impliquant dans la vie de notre quartier, en réalisant par exemple des ateliers, des portes ouvertes ou en participant à des événements.

Nous entretenons l'espace de jardinage selon un principe de recherche d'autonomie

- En prenant en charge l'entretien général du jardin (taille, désherbage, arrosage, papiers...) et en gérant nos propres déchets, selon les règles de tri ou de compostage en vigueur
- En exploitant des ressources locales en contactant d'autres jardins pour de l'aide, des outils ou du troc, des sites de compostage collectif, des déchetteries, des producteurs locaux, des grainothèques...
- En ne cultivant pas de plantes allergènes, très piquantes, urticantes ou toxiques
- En taillant les végétaux s'ils gênent le passage ou la vue
- En n'utilisant pas d'outils bruyants pour l'entretien de l'espace
- En prévenant la Mairie en cas de problèmes (agrandir ou réduire le jardin, trouver de nouveaux jardiniers, former des jardiniers, réparer des dégâts, nettoyer des graffitis...)

Nous veillons à ne pas gâcher les ressources en eau

- En choisissant des plantes peu consommatrices d'eau
- Par l'emploi de paillages
- Grâce à l'arrosage raisonné

Nous préservons le sol, un milieu vivant

- En remplaçant les engrais chimiques ou organiques par du compost
- En couvrant le sol, avec du paillage ou des engrais verts
- En ne piétinant pas la terre

Nous préservons la biodiversité

- En n'utilisant aucun pesticide
- En privilégiant les plantes indigènes sauvages locales, plutôt que les plantes exotiques ou horticoles (avec les conseils de la Ville ou d'associations naturalistes)
- En ne cultivant pas et en ne laissant pas proliférer de plantes exotiques envahissantes, dites « invasives » (ambroisie, ailante, buddleia, renouée du japon...)

La Ville de Grenoble s'engage et soutient, par la mise à disposition et l'aménagement d'un espace dédié, par ses conseils et ses formations, l'ensemble des utilisateurs qui signent cette charte.